

SIGNALISATION ROUTIÈRE

PANNEAUX EN VILLE ET HORS VILLE



INTERDICTIONS

Ronds et bordés de rouge, ces panneaux indiquent une interdiction.
Blancs barrés de noir, ils annoncent la fin de l'interdiction



Sens interdit



Interdiction de faire demi-tour



Interdit à tout véhicule



Accès interdit à tout véhicule à moteur



Priorité à ceux venant dans l'autre sens



Interdit de dépasser pour les poids-lourds



Interdit aux véhicules avec caravane



Interdit aux véhicules de plus de 3,25m de haut



Fin de toutes les interdictions signalées



Fin de l'interdiction de l'usage des signaux sonores



Fin d'interdiction de dépasser



Fin de limitation de vitesse

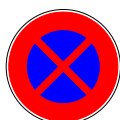
STATIONNEMENTS



Stationnement à alternance semi-mensuelle



Stationnement payant avec parcmètre



Arrêt et stationnement interdits



Sortie d'une zone à stationnement interdit



Zone de stationnement gratuit durée limitée avec contrôle par disque

DANGERS

Triangulaires et bordés de rouge, ces panneaux annoncent par un symbole le danger potentiel. Ils imposent une vigilance particulière et bien souvent un ralentissement.



Ralentisseur de type dos d'âne



Traversée de voies de tramway



Endroit fréquenté par des enfants



Succession de virage



Passage d'animaux sauvages



Passage à niveau avec barrières



Chaussée glissante



Vent fort

INTERSECTION ET PRIORITÉS

La priorité à droite est la règle de principe.

Lorsque ce n'est pas le cas, ces panneaux précisent les règles à respecter.



Cédez le passage à l'intersection



Signal avancé de cédez le passage



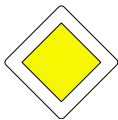
Carrefour à sens giratoire



Cédez le passage à droite à l'intersection



Intersection avec une route non prioritaire



Route à caractère prioritaire



Fin du caractère prioritaire de la route



Arrêt à l'intersection

PANNEAUX TEMPORAIRES

À fond jaune, ces panneaux signalent un fait temporaire (travaux, obstacles, déviation...).



Chaussée glissante



Travaux



Accident



Chaussée rétrécie

OBLIGATIONS

Ronds à fond bleu, ces panneaux imposent à l'utilisateur certains comportements. Barrés de rouge, ils mettent fin à cette obligation.



Chemin obligatoire pour les piétons



Piste obligatoire pour les cycles



Voie réservée aux bus



Voie réservée aux tramways



Tourner à droite à la prochaine intersection



Tourner à droite avant le panneau



Tout droit ou à gauche à la prochaine intersection

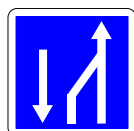


Fin de piste obligatoire pour cycles

ACCÈS RÉGLEMENTÉS



Rocade



Fin de créneau de dépassement



Autoroute

ZONES SPÉCIFIQUES

Carrés à fond bleu, ces panneaux délivrent des obligations et indications utiles à la conduite. Barrés de rouge, ils annoncent la fin de l'indication.



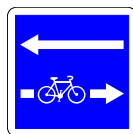
Zone de rencontre
limitée à 20 km/h



Zone piétonne



Station pour véhicules
en autopartage



Double sens
cyclable



Zone de
stationnement
interdit



Voie verte

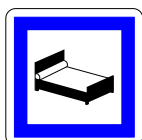


Piste cyclable conseillée
et réservée aux 2 roues



Zone où la vitesse
est limitée à
30 km/h

SIGNALISATION DE SERVICES



Hôtel ou motel
ouvert 7j/7



Station essence ouverte
7j/7 et 24h/24



Point de départ d'un
itinéraire pédestre



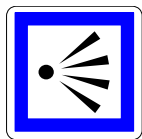
Poste de
secours



Camping pour tentes,
caravanes et autocaravanes



Installation accessible
aux personnes
handicapées à
mobilité réduite.



Point de vue



Chambre d'hôtes ou gîte

FLASHEZ-MOI !



association
PRÉVENTION
ROUTIÈRE
www.preventionroutiere.asso.fr

ASSURANCE
PRÉVENTION
Ensemble agir, chaque jour prévenir
www.assurance-prevention.fr